



## Modalis intègre Karos à son offre de transport

Modalis, la marque du Syndicat Nouvelle-Aquitaine Mobilités, intègre désormais Karos, leader du covoiturage domicile-travail, à son offre de transport intermodale afin de proposer à ses utilisateurs des trajets en covoiturage en complément des transports en commun et simplifier ainsi encore plus les déplacements en Nouvelle-Aquitaine.

Agrégateur de solutions de mobilités, l'application Modalis propose à ses utilisateurs les options les plus pertinentes pour leurs déplacements dans la région. En intégrant les covoiturages Karos à son application, ces options sont de fait étendues et l'offre de transport étoffée.

*« C'est une pierre supplémentaire apportée au système d'information multimodale que Nouvelle-Aquitaine et ses membres développent en continu », commente Jérôme Kravetz, Directeur de Nouvelle-Aquitaine Mobilités.*

Pour profiter d'un covoiturage Karos, rien de plus simple : l'utilisateur renseigne son itinéraire sur l'application Modalis qui lui propose ensuite plusieurs options de transport, dont le covoiturage avec Karos lorsque ce dernier est disponible. L'utilisateur doit ensuite télécharger l'application Karos sur son téléphone pour y retrouver le trajet en covoiturage déjà configuré.

Le déploiement de Karos au sein de Modalis confirme l'ambition de Karos d'établir le covoiturage comme un transport public à part entière. Unique acteur du covoiturage inscrit à la Centrale d'achat du transport public (CATP), Karos est en effet engagé dans une démarche globale auprès des collectivités territoriales pour favoriser le recours au covoiturage, symbolisée par des déploiements en Ile-de-France, Régions Normandie, Occitanie ou encore sur l'Île de la Réunion, et dans de nombreuses métropoles (Troyes Champagne, Toulouse, Grenoble, etc.).

Grâce à Karos Territoires, l'offre de Karos dédiée aux collectivités et entièrement personnalisable, les collectivités peuvent déployer une solution de covoiturage domicile-travail sur-mesure, intégrée le cas échéant dans la tarification de leur offre de transport. La Loi d'Orientation des Mobilités (LOM) donnant désormais la compétence covoiturage aux Autorités organisatrices de la mobilité (AOM) et aux collectivités, ces dernières peuvent financer en partie le covoiturage domicile-travail et s'associer avec un opérateur prépondérant dans ce domaine.

**Attention : chaque trajet de covoiturage doit s'effectuer dans le strict respect des consignes sanitaires définies en concertation avec le ministère des Transports et le ministère de la Santé :**

- **Trois passagers maximum** : deux à l'arrière, un à côté du conducteur ;
- **Port du masque obligatoire** pour le passager et le conducteur ;
- **Véhicule aéré en permanence** pendant le covoiturage ;
- **Lavage de mains** avant et après le covoiturage.

Toutes les consignes sanitaires sont disponibles dans l'application Karos ou [sur le site web](#) de l'entreprise.

#### **A PROPOS DE KAROS**

Créée en 2014, Karos développe des technologies en intelligence artificielle pour transformer les véhicules individuels en véritables réseaux de transport publics et ainsi optimiser la mobilité quotidienne en dehors des centres-villes, en réduisant le nombre de véhicules en circulation et en améliorant la desserte des zones peu denses. Les 400 000 utilisateurs de l'application Karos vivent une expérience unique de covoiturage domicile-travail, à la fois simple, fiable et flexible. Ils économisent 97 euros en moyenne par mois, sans pour autant changer leurs habitudes, et ont déjà permis d'éviter l'émission de 3 200 tonnes de CO<sub>2</sub>. Karos déploie ses solutions technologiques et méthodologiques pour le compte des employeurs (AP-HP, Airbus, Aéroports de Paris, Safran, l'UGAP, etc.) qui souhaitent optimiser l'accessibilité de leurs sites tertiaires et industriels et auprès des collectivités compétentes en matière de transport (Régions Ile-de-France, Normandie, Occitanie, Réunion, Pays-de-la-Loire et métropoles comme Troyes, Grenoble, Béthune, etc.) qui souhaitent efficacement compléter leurs réseaux de transports en commun en zones périurbaines et rurales.

Plus d'infos sur [www.karos.fr](http://www.karos.fr)

#### **CONTACT PRESSE**

Agence Henry Conseil

01 46 22 76 43

[agence@henryconseil.com](mailto:agence@henryconseil.com)

[www.henryconseil.com](http://www.henryconseil.com)